

prépondérance exercée par la société issue de la fusion, TWO, sur l'aéroport plaque tournante de Saint-Louis, avec 82 pour cent de l'ensemble des départs), les tarifs moyens ont augmenté comme suit :

Tarifs sans restriction à destination de Saint-Louis : 13,1 pour cent

Tarifs sans restriction en passant par Saint-Louis : 5,7 pour cent

Tarifs restreints à destination de Saint-Louis : 45,9 pour cent

Tarifs restreints en passant par Saint-Louis : 19,2 pour cent

(comparativement à une hausse de 3,9 pour cent de l'IPC)<sup>35</sup>

Le rapport du Groupe de travail du secrétaire américain aux Transports sur la concurrence dans l'industrie intérieure des compagnies aériennes aux États-Unis<sup>36</sup> conclut qu'en 1988, le supplément tarifaire moyen dans les aéroports plaques tournantes dominés essentiellement par un transporteur était de l'ordre de 18,7 pour cent, et de 8,9 pour cent dans le cas des aéroports plaques tournantes dominés par deux transporteurs; les chiffres réels variaient d'un aéroport à l'autre, soit 40,2 pour cent pour Atlanta, 0,1 pour cent pour Chicago, 18,5 pour cent pour Dallas, 19,7 pour cent pour Minneapolis, etc.

<sup>35</sup>Indice des prix à la consommation.

<sup>36</sup>Pricing: Executive Summary, U.S. Department of Transportation, février 1990.